



ASSOCIATION INTERNATIONALE DU DROIT DE LA MER
www.assidmer.net

LETTRE D'INFORMATION
2020

Chers collègues,

Cette lettre d'information contient des nouvelles relatives aux principales activités dans lesquelles notre Association a été impliquée en cette année caractérisée par la pandémie de COVID-19.

1. Activités.

Comme vous savez nous avons dû reporter à l'automne 2021 l'organisation du VIII^{ème} Colloque ordinaire de l'Association internationale de droit de la mer, prévu pour 2020 à Athènes (Grèce) sous la responsabilité des professeurs Ioannis Stribis (Université de la Mer Egée) et Maria Gavouneli (Université d'Athènes). Le Prof. Stribis nous a confirmé l'engagement de l'équipe grecque pour organiser la rencontre, et je tiens à le remercier. Le thème du Colloque portera sur l'interaction des acteurs publics et privés en matière de gouvernance internationale des mers et des océans.

Je veux souligner que notre Association a patronné le « *IV Brazilian Congress on the Law of the Sea - Law of the Sea and Transdisciplinarity* » (26-28 novembre 2020), organisé sous la direction du Prof. Wagner Menezes, en ligne, et auquel ont participé plusieurs membres de l'Association.

Je vous informe que notre Association a accepté de participer comme Partner au projet de recherche « *The New Maritime Silk Road: Navigation and Security in the Technological Era* », sous la direction de notre trésorier, le Prof. Andrea Caligiuri de l'Université de Macerata (22 janvier 2020 - 21 décembre 2022).

Pour ce qui concerne les publications d'intérêt pour l'Association, je vous signale les deux volumes suivants :

- Cahiers de l'Association Internationale du Droit de la Mer - Vol. 8, S. Carrea, *I rapporti tra Stati e imprese nel diritto del mare tra attribuzione della bandiera delega di funzioni e sponsorship*, Editoriale Scientifica, 2020
- M. Ch. Ribeiro, F. Loureiro Bastos, T. Henriksen (eds.), *Global Challenges and the Law of the Sea, (Actes du VII^{ème} Colloque de l'AssIDMer)*, Springer, 2020.

Je vous rappelle que vous pouvez trouver d'autres informations sur les activités de l'Association en consultant le site web (www.assidmer.net) et les réseaux sociaux (Facebook : facebook.com/AssIDMer), Twitter : twitter.com/AssIDMer, LinkedIn www.linkedin.com/in/assidmer, Academia.edu : independent.academia.edu/assidmer).

Pour toute actualité (ex. annonces de colloques, appel à contributions pour colloques et revues, parution de livres) que vous souhaiteriez voir publier sur le site de l'AssIDMer, merci d'envoyer un email à info@assidmer.net.

2. Prix Daniel Vignes, III^{ème} Edition.

J'ai le plaisir de vous annoncer que le Jury du Prix, composé par les Professeurs Lorenzo Schiano Di Pepe, Miguel Garcia Revillo et Erik Franckx (Président), a décidé à l'unanimité d'attribuer le prix à deux candidats, conformément à l'article 11 du Règlement du Prix.

Les lauréats du Prix Daniel Vignes, III^{ème} Edition, sont :

- **Nicholas A. Ioannides**, avec l'article : 'The Legal Framework Governing Hydrocarbon Activities in Undelimited Maritime Areas' (2019) 68 *International & Comparative Law Quarterly* 345
- **Massimo F. Lando**, avec l'article : 'Judicial Uncertainties Concerning Territorial Sea Delimitation under Article 15 of the United Nations Convention on the Law of the Sea' (2017) 66 *International and Comparative Law Quarterly* 589

Je tiens à remercier vivement les collègues M.C. Ribeiro, F.L. Bastos et T. Henriksen pour avoir destiné la rémunération du livre *Global Challenges and the Law of the Sea*, Berlin, Springer, 2019 (concernant le VII^{ème} Colloque ordinaire de l'Association Internationale du Droit de la Mer) au financement de la III^{ème} Edition du Prix.

3. Cotisations annuelles.

A partir du 1^{er} janvier 2019, la cotisation de base s'élève à 50 Euros pour les membres actifs. Elle s'élève à 200 Euros pour les personnes morales.

Pour régler votre cotisation, ou verser votre contribution volontaire, effectuer un virement sur le compte bancaire ayant les coordonnées suivantes :

Aux noms de **Giuseppe Cataldi, Andrea Caligiuri**
IBAN: IT47B0344214239000023611189
SWIFT: WIDIITMM

WIDIBA S.p.A.

N'oubliez pas de préciser votre nom sur le bordereau. S'il vous plaît, merci d'inclure l'objet du virement (année de la cotisation ou don).

N'hésitez pas à contacter le Trésorier, le Professeur Andrea Caligiuri, pour connaître l'état de votre compte auprès de l'AssIDMer ou pour toute question relative à votre cotisation à l'adresse suivante : info@assidmer.net.

Les cotisations 2020 et 2021 et les arriérés de cotisations peuvent être payés avec le même virement. Rappelez-vous que les arriérés de cotisations s'élèvent à 40 euros jusqu'en 2018.

Je vous rappelle que les membres de l'Association jouissent des avantages suivants :

- Droit de soumettre un projet éditorial pour la publication dans les « *Cahiers de l'Association Internationale du Droit de la Mer* » ;
- Des opportunités de Networking ;
- La participation à l'Assemblée générale de l'AssIDMer et à l'élection des membres du Conseil de l'AssIDMer ;
- La réduction de 50% du prix des volumes publiés dans les « *Cahiers de l'Association Internationale du Droit de la Mer* » par l'Editoriale Scientifica ;
- Droits d'accès à taux préférentiel à d'autres publications de l'AssIDMer ou produites avec son patronage ;
- L'accès aux Newsletters de l'AssIDMer et autres informations utiles.

Chers membres et amis de l'Association, veuillez accepter mes vœux les plus affectueux pour vous et vos proches pour les fêtes à venir, en espérant pouvoir vous étreindre bientôt en personne comme au bon vieux temps.

Naples, 7 décembre 2020

Le Président de l'AssIDMer
Prof. Giuseppe Cataldi

